

LA PRESSE

Nom de la source

La Presse

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Hebdomadaire

Couverture géographique

Provinciale

Provenance

Montréal, Québec, Canada

p. a5



Samedi 5 septembre 2009

La Presse • p. A5 • 502 mots

Rapatriement d'Omar Khadr

La Cour suprême tranchera

Beauchemin, Malorie

Ottawa - La Cour suprême a décidé d'entendre la cause du gouvernement canadien, qui refuse de demander le rapatriement du jeune prisonnier Omar Khadr, détenu depuis 2002 à Guantánamo.

Ottawa s'est tourné vers le plus haut tribunal du pays après avoir été débouté à deux reprises en Cour fédérale.

Le 14 août dernier, la Cour d'appel avait confirmé le jugement du mois d'avril, dans lequel le juge Walter O'Reilly, de la Cour fédérale, estimait que le refus du gouvernement de réclamer auprès des États-Unis le retour du détenu de 22 ans violait la Charte canadienne des droits et libertés.

M. Khadr est le dernier ressortissant occidental encore détenu à Guantánamo. Il a été arrêté et fait prisonnier au tout début de la guerre en Afghanistan, alors qu'il était âgé de seulement 15 ans.

La Cour suprême n'a pas précisé les raisons de sa décision d'entendre la cause. L'audition aura lieu le 13 novembre prochain. Le plus haut tribunal du pays s'était déjà penché sur le dossier Omar Khadr, obligeant Ottawa à remettre au prisonnier les documents relatifs à sa cause, lesquels faisaient état de la torture que le jeune homme a subie au cours de sa détention.

Le gouvernement de Stephen Harper a toujours argué que M. Khadr était

accusé de crimes graves (meurtre, tentative de meurtre, terrorisme) et qu'il était ainsi préférable d'attendre l'issue des procédures judiciaires américaines. L'administration du président Barack Obama a déjà annoncé son intention de fermer la prison de Guantánamo et d'évaluer chacun des cas des prisonniers qui y sont encore détenus.

"Nous avons intérêt à attendre l'issue des décisions prises par le président Obama. Le gouvernement du Canada assume ses responsabilités envers M. Khadr et il les assumera encore quand le gouvernement américain lui aura fait part de sa décision", a fait savoir le bureau du ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, par voie de communiqué.

De passage à Vancouver, le chef du Parti libéral, Michael Ignatieff, a jugé inacceptable que le gouvernement conservateur se soit rendu jusqu'en Cour suprême dans ce dossier.

"Pour nous, un Canadien, c'est un Canadien. Ce gouvernement n'aurait jamais dû s'opposer à une série de décisions des tribunaux lui demandant d'agir dans le dossier Omar Khadr", a souligné M. Ignatieff.

Les trois partis de l'opposition militent depuis plusieurs mois pour qu'Ottawa rapatrie le jeune prisonnier et espèrent toujours que le gouvernement changera

© 2009 La Presse. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliCertificat émis le 3 mai 2017 à Université-de-Montréal à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news:20090905-LA-0005

son fusil d'épaule et se pliera aux nombreux jugements en ce sens.

Question cruciale

Pour le professeur en droit de l'Université de Montréal Stéphane Beaulac, la Cour suprême aura à trancher une question cruciale. "Le tribunal aura à décider dans quelle mesure le pouvoir judiciaire peut-il forcer la main du gouvernement dans des dossiers qui, habituellement, relèvent du pouvoir discrétionnaire de l'exécutif, comme les affaires étrangères", a-t-il estimé.

L'argument du gouvernement conservateur est justement qu'il s'agit d'une question politique et donc que les tribunaux ne devraient pas s'en mêler. Selon M. Beaulac, le jugement de la Cour suprême fera jurisprudence en la matière.

"Les conservateurs semblent vouloir discréditer le pouvoir judiciaire. Les libéraux avaient l'attitude diamétralement opposée, renvoyant occasionnellement des questions délicates touchant la Charte des droits et libertés aux tribunaux pour qu'ils tranchent, comme dans le cas du mariage gai", a-t-il rappelé.

En 2004, la Cour suprême avait jugé que le gouvernement fédéral avait le pouvoir constitutionnel de revoir la définition traditionnelle du mariage pour permettre aux conjoints de même sexe de se marier.

Le député néo-démocrate porte-parole des questions de justice, Joe Comartin, estime qu'il aurait été préférable que les tribunaux n'aient pas à se mêler du dossier Omar Khadr.

"L'intervention de la Cour a été rendue nécessaire seulement parce que le gouvernement a violé les droits fondamentaux compris dans la Charte", a-t-il dit. M. Comartin déplore que le jeune prisonnier doive souffrir encore plusieurs mois avant de savoir ce qui lui arrivera.

La porte-parole du Bloc québécois en matière d'affaires étrangères, Francine Lalonde, abonde dans son sens. "Le gouvernement n'a pas besoin d'attendre. Il lui faut rapatrier sans tarder Omar Khadr", a-t-elle conclu.